Développement économique Canada pour les régions du Québec

Canada Economic Development for Quebec Regions

Canada

Développement économique Canada
pour les régions du Québec

Près des **entreprises,**
Près des **régions.**

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

Publié par
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 1X9
www.dec-ced.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, 2022

Catalogue: Iu90-1/19F-PDF

ISSN : 2368-6553

Tables des matières

SECTION 1

INTRODUCTION 5

1.1 POUVOIRS, MANDAT ET PROGRAMMES 5

1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT 6

1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (DEC) 6

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS 8

2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS 8

2.2 ANALYSE DES DÉPENSES 11

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES 14

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES 16

SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS 18

SECTION 6

ANNEXES..... 20

6.1 ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ) 21

6.2 DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉES) 22

SECTION 1

INTRODUCTION

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le Budget des dépenses 2022-2023 et le Plan ministériel 2022-2023.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

DEC est l'acteur fédéral clé au Québec pour promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises (PME). Afin de réaliser sa responsabilité essentielle, qui consiste à développer l'économie du Québec, DEC favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus innovantes, productives et concurrentielles. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec et l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en misant sur leurs avantages compétitifs régionaux. Il appuie la transition et la diversification dans les collectivités qui demeurent dépendantes d'un nombre limité de secteurs ou qui ont subi un choc économique, comme la fermeture des mines de chrysotile.

DEC atteint ses résultats en appuyant les entreprises – principalement des PME – et les organismes à but non lucratif (OBNL) par des investissements stratégiques. C'est par l'intermédiaire de ses 12 bureaux d'affaires répartis dans les régions du Québec et des liens tissés avec les autres acteurs du développement économique que DEC reste à l'affût des besoins des régions et des entreprises et qu'il offre, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets qui soutiennent les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de développement.

DEC dispose de trois catégories de programmes pour appuyer sa responsabilité essentielle, soit :

- Innovation régionale
- Vitalité des collectivités
- Soutien ponctuel ou ciblé

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le Budget des dépenses 2022-2023 et le Plan ministériel 2022-2023.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par DEC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de DEC accordées par le Parlement et utilisées par DEC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

DEC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Développement Économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux, ainsi que les paiements de transfert en vertu de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*.

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières au 30 juin 2022, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le premier trimestre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

2.1 Analyse des autorisations

Les autorisations totales au 30 juin 2022 s'élèvent à 586,2 M$, alors qu'elles étaient de 438,2 M$ au 30 juin 2021.

L'augmentation observée de 148,0 M$ (33,8 %) cette année s'explique par les variations suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +3,7 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +143,8 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de +0,5 M$.

Note : Dans le rapport, les totaux pourraient ne pas correspondre en raison des arrondissements

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 30 juin 2022, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Autorisations annuelles par crédit budgétaire au 30 juin, exercice 2022-2023 comparé à 2021-2022

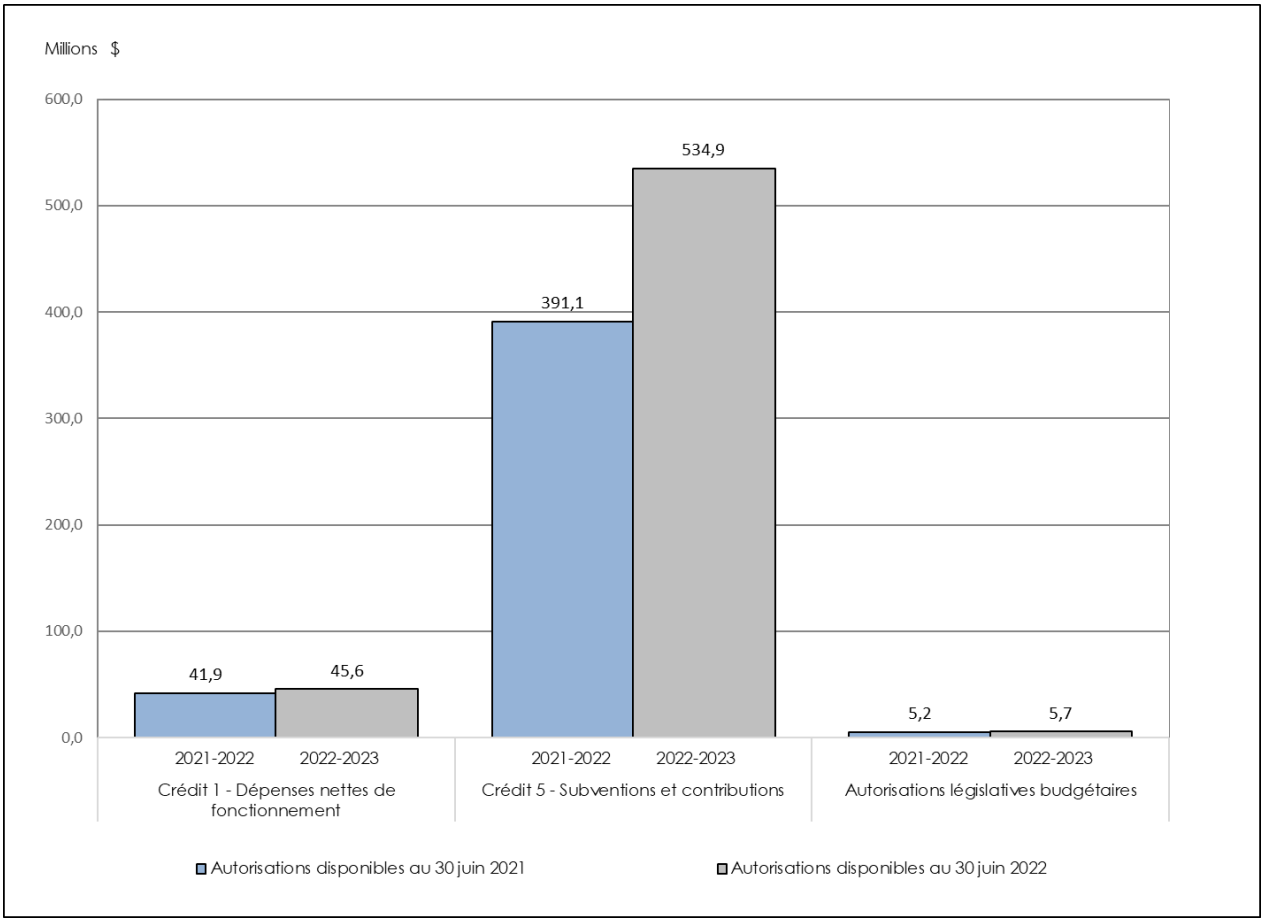

Autorisations liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Au 30 juin 2022, les autorisations totalisent 45,6 M$, alors qu'elles étaient de 41,9 M$ au 30 juin 2021. Il s'agit donc d'une hausse de 3,7 M$ (8,8 %) cette année.

Cette hausse s'explique par le nombre d'initiatives temporaires de relance économique en cours, pour lesquelles DEC reçoit des fonds de fonctionnement afin d'en assurer la livraison, notamment par l'embauche de ressources. L'écart par rapport à l'an dernier se compose des éléments suivants, certains ayant varié à la hausse et d'autres, à la baisse :

- <u>Augmentation du financement (+5,7 M$)</u>
  - Fonds canadien de revitalisation des communautés : +1,9 M$;

- Fonds d'aide au tourisme : +1,6 M$;
- Fonds pour l'emploi et la croissance : +1,2 M$;
- Initiative de relance régionale de l'aérospatiale : +0,8 M$;
- Autres éléments : 0,2 M$.

- Diminution du financement (-2,0 M$)
  - Initiative de transport aérien régional : -1,2 M$;
  - Fonds d'aide et de relance régional (FARR-CÉRI) : -0,8 M$.

Autorisations liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Au 30 juin 2022, les autorisations totalisent 534,9 M$, alors qu'elles étaient de 391,1 M$ au 30 juin 2021. Il s'agit donc d'une augmentation de 143,8 M$ (36,8 %) cette année.

Cet écart se compose de plusieurs éléments, certains ayant varié à la hausse et d'autres à la baisse, résultant en une augmentation nette de 143,8 M$. Les principaux écarts sont les suivants :

- Augmentation du financement (+308,9 M$)
  - Initiative d'aide aux grands festivals et évènements: +75,0 M$;
  - Fonds pour l'emploi et la croissance dans les communautés : +69,3 M$;
  - Fonds d'aide au tourisme : +69,1 M$;
  - Fonds canadien de revitalisation des communautés : +50,8 M$;
  - Initiative de relance régionale de l'aérospatial : +35,9 M$;
  - Lancement d'une stratégie quantique nationale : +4,8 M$;
  - Autres éléments : +4,0 M$.

- Diminution du financement (-165,1 M$)
  - Fond d'aide et de relance régionale (CÉRI et PDC) : -70,7M$;
  - Réinvestissement des contributions remboursables* : -46,7 M$;
  - Initiative de transport aérien : -43,1 M$;
  - Initiative de développement des infrastructures économique régionales au Québec : -4,4 M$;
  - Autres éléments : -0,2 M$.

* En 2020-2021, DEC a accordé à ses clients un moratoire sur le remboursement des contributions remboursables d'une durée de 9 mois comme mesure d'atténuation de la pandémie de Covid-19. Ces remboursements étant réinvestis dans la programmation régulière deux ans plus tard, DEC accuse ainsi un manque à gagner en 2022-2023. Ces fonds seront récupérés sur une période plus longue que celle prévue initialement.

Autorisations législatives budgétaires

Au 30 juin 2022, les autorisations totalisent 5,7 M$, alors qu'elles étaient de 5,2 M$ au 30 juin 2021. Il s'agit d'une augmentation nette de 0,5 M$ (9,6%). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du financement accordé en salaires dans le cadre des nouvelles initiatives de relance économique.

2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 1er trimestre 2022-2023 se chiffrent à 35,1 M$, alors qu'elles étaient de 73,0 M$ à la même période l'an passé. Ceci représente une diminution nette de 37,9 M$ (51,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de +0,7 M$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de -37,8 M$;
- Autorisations législatives budgétaires de -0,8 M$.

Le graphique qui suit illustre les dépenses effectuées lors du 1er trimestre 2022-2023 par crédit, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Dépenses du 1er trimestre par crédit budgétaire, exercice 2022-2023 comparé à 2021-2022

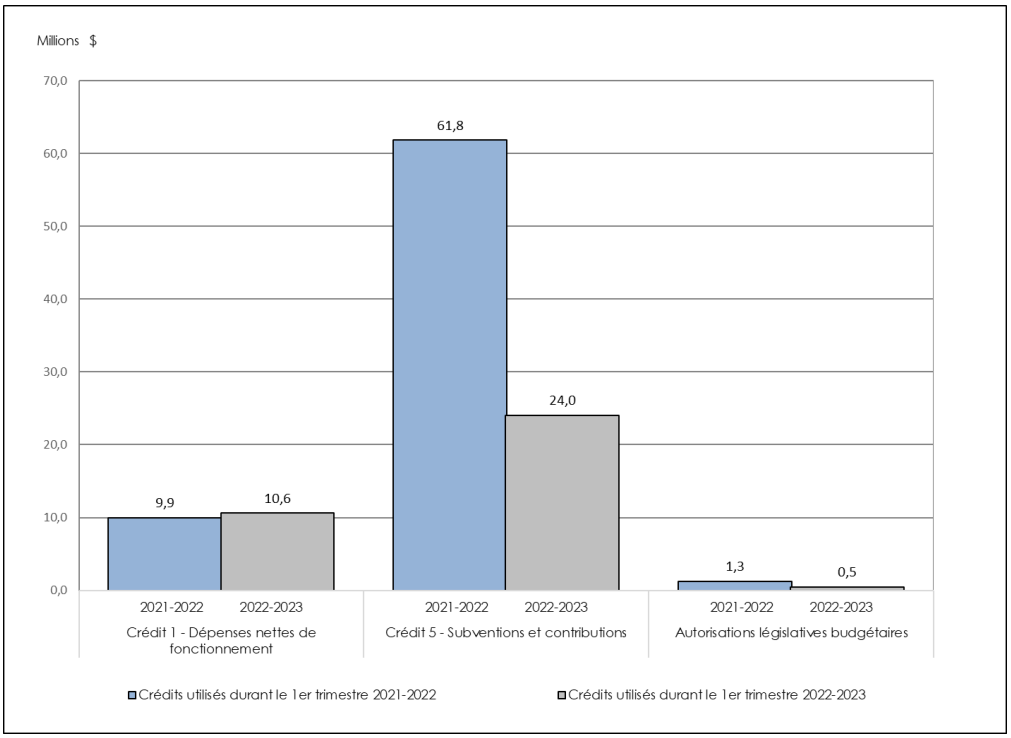

Dépenses liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Les dépenses nettes de fonctionnement du 1er trimestre 2022-2023 se chiffrent à 10,6 M$, comparativement à 9,9 M$ en 2021-2022. Il s'agit d'une hausse de 0,7 M$ (7,1%) cette année. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales. En effet, tel qu'indiqué précédemment, l'embauche de personnel supplémentaire a été nécessaire à la livraison des initiatives de relance économique. On note également une augmentation des dépenses en licences informatiques, dont le rythme des paiements s'est accru cette année par rapport à l'année passée. On prévoit que l'écart se résorbera d'ici la fin de l'année financière.

Dépenses liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Les dépenses en subventions et contributions du 1er trimestre 2022-2023 totalisent 24,0 M$. En 2021-2022, elles étaient de 61,8 M$, pour une diminution nette de 37,8 M$ (61,2 %) cette année.

Principalement, cette diminution s'explique par la fin des initiatives *FARR-CERI et FARR-PDC au 31 mars 2022*. Cependant, cette baisse est contrebalancée par une augmentation des dépenses dans les initiatives de relance économique ce trimestre, par rapport à la même période l'an passé.

Dépenses liées aux Autorisations législatives budgétaires

Les dépenses liées aux autorisations législatives lors du 1er trimestre 2022-2023 s'élèvent à 0,5 M$, comparativement à 1,3 M$ au 30 juin 2021. Il s'agit d'une diminution de 0,8 M$ par rapport au 1er trimestre 2021-2022.

La diminution des dépenses ce trimestre s'explique par des délais de traitement de la remise des avantages sociaux des employés au Secrétariat du Conseil du Trésor. En effet, au 1er avril 2022, DEC a implanté un nouveau système financier (SAP). En conséquence, cette période d'ajustement au nouveau système est temporaire et nous prévoyons que la situation se rétablira au courant du prochain trimestre.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et incertitudes

Les répercussions de la COVID-19 ainsi que les perturbations économiques mondiales demeurent les principales sources des risques et incertitudes pour l'organisation dans la livraison de ses programmes. La solidité financière des entreprises du Québec, pendant et après la pandémie et les retombées sur l'économie mondiale demeurent au cœur des enjeux. Cette situation alimente le risque que des entreprises, maintenant davantage endettées et ayant épuisé leurs fonds de prévoyance, ne puissent investir elles-mêmes afin de poursuivre leurs efforts de modernisation et de gains de productivité nécessaires à leur survie et leur croissance, tout en opérant la transition nécessaire vers une économie sobre en carbone.

Des initiatives visant à offrir une aide financière d'urgence aux PME et aux organismes à vocation économique de l'ensemble des secteurs économiques ont été mises en place afin qu'ils puissent demeurer opérationnels. Ce type d'aide particulier, qui plus est dans des secteurs nouveaux pour l'organisation et pour appuyer une nouvelle clientèle durant la pandémie, augmentent le risque de non-remboursement des contributions et éventuellement la charge de travail en vue de recouvrir les sommes dues dans les années futures.

D'autre part, ces nouvelles mesures, qui ont été élaborées et déployées à une vitesse et à des volumes sans précédents, peuvent présenter un risque de ne pas être assorties de certains contrôles préventifs ainsi que de contrôles après traitement pour prévenir des erreurs. Les processus de gestion des ententes ont également été simplifiés au maximum pour le bénéfice de la clientèle.

Pour diminuer ces risques inhérents à ce type d'initiatives d'urgence, DEC a mis en place des stratégies d'atténuation visant à s'assurer que les mesures de contrôles soient suffisantes.

Au niveau de la gestion interne, DEC continuera d'élaborer des mesures d'atténuation de ses risques financiers en gérant ses processus budgétaires et ses affectations au moyen d'un cadre bien défini et appuyé par une série de mesures de contrôles financiers. Les mesures de contrôles internes des rapports financiers telles que des contrôles sur l'entité, les contrôles informatiques généraux et les contrôles de processus opérationnels ne sont que quelques exemples de mesures d'atténuation visant à soutenir la bonne gestion des fonds publics par le ministère.

Par ailleurs, certaines solutions technologiques arrivent à la fin de leur vie utile, en particulier celles liées à la gestion financière. Pour atténuer ce risque, DEC a débuté en avril 2022 le déploiement de la solution SAP qui permettra de moderniser le système de gestion financière et du matériel de l'organisation. L'implantation du nouveau système pose des défis au niveau de l'intégrité des données et de la gestion du changement. Pour atténuer ces risques, une phase de transition supervisée par des experts fonctionnels accompagnés par le Bureau du contrôleur général permettra d'assurer l'intégrité des données financières et de former adéquatement les employés au nouveau système.

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En 2022-2023, les changements les plus notables pour DEC demeurent reliés à la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs initiatives de relance économique annoncées dans le Budget 2021 :

- Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- Initiative de relance régionale de l'aérospatial;
- Initiative d'aide aux grands festivals et évènements;
- Fonds d'aide au tourisme;
- Fonds pour l'emploi et la croissance;
- Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Également, certaines initiatives mises en place en 2020-2021 en réponse à la Covid-19 se poursuivent en 2022-2023 :

- Initiative de transport aérien régional;
- Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Par ailleurs, DEC a débuté en avril 2022 le déploiement de la solution SAP qui permet de moderniser le système de gestion financière de l'organisation.

Approbation des cadres supérieurs

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la Politique sur la gestion financière, comme suit :

Approuvé par :

Original signé par

Manon Brassard

Sous-ministre / Présidente

Montréal, Canada

Le 11 août 2022

Original signé par

Maxime Garon

Dirigeant principal des finances

Montréal, Canada

Le 11 août 2022

SECTION 6

ANNEXES

6.1 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	45 631	10 588	10 588
Crédit 5 – Subventions et contributions	534 878	24 029	24 029
Autorisations législatives budgétaires totales	5 662	472	472
Autorisations totales	**586 171**	**35 089**	**35 089**

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	41 926	9 938	9 938
Crédit 5 – Subventions et contributions	391 102	61 821	61 821
Autorisations législatives budgétaires totales	5 218	1 250	1 250
Autorisations totales	**438 246**	**73 009**	**73 009**

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	43 410	9 461	9 461
Transports et communication	759	85	85
Information	265	17	17
Services professionnels et spéciaux	5 011	1 077	1 077
Location	717	483	483
Services de réparation et d'entretien	26	2	2
Services publics, fournitures et approvisionnement	180	22	22
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	925	29	29
Paiements de transfert	534 878	24 030	24 030
Autres subventions et paiements	0	-117	-117
Dépenses budgétaires nettes totales	**586 171**	**35 089**	**35 089**

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	39 814	9 820	9 820
Transports et communication	844	11	11
Information	270	6	6
Services professionnels et spéciaux	4 554	979	979
Location	582	281	281
Services de réparation et d'entretien	32	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnement	204	3	3
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	844	42	42
Paiements de transfert	391 102	61 821	61 821
Autres subventions et paiements	0	46	46
Dépenses budgétaires nettes totales	**438 246**	**73 009**	**73 009**

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)